

EXTRAIT D'UN RAPPORT

DE

M. E. LIBOTTE,

Ingénieur en chef, Directeur du 3^{me} arrondissement des Mines, à Charle oi

SUR LES TRAVAUX DU 2^{me} SEMESTRE 1911.

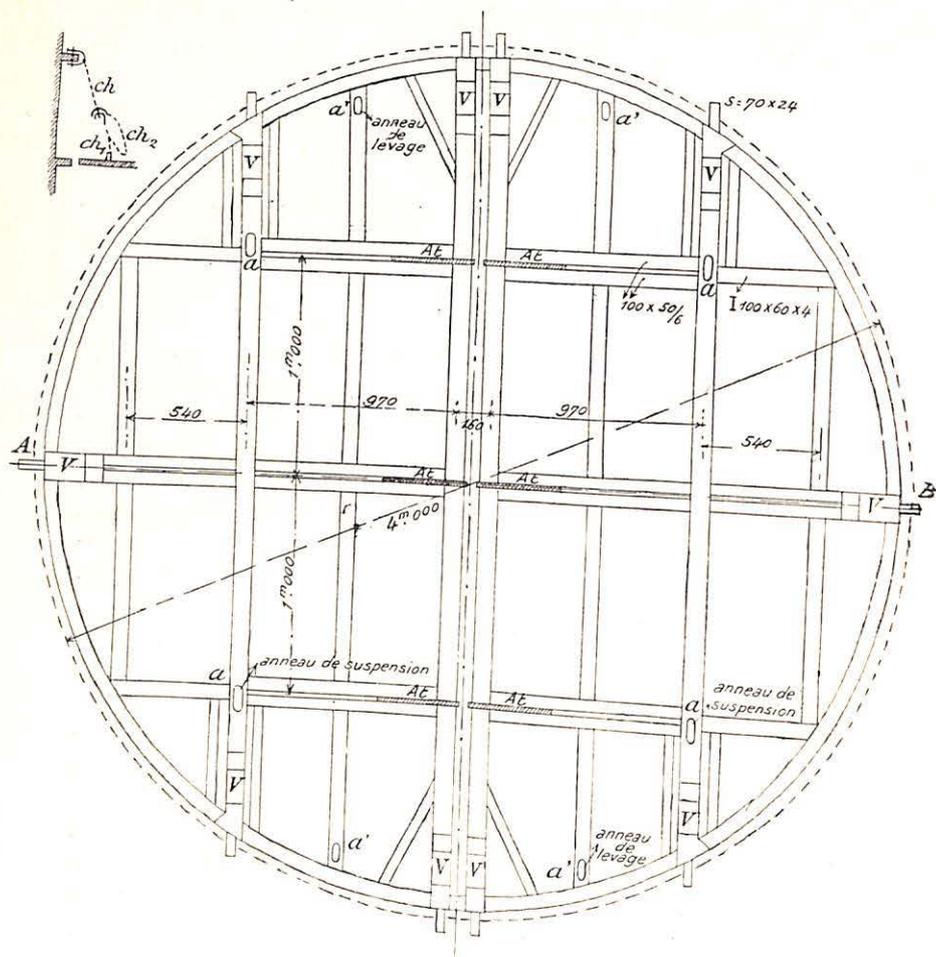
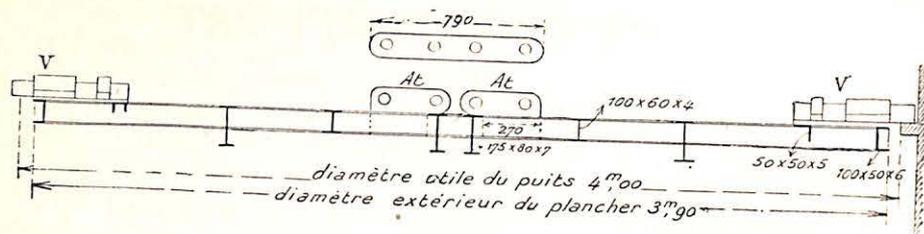
*Charbonnages de La Louvière et Sars-Longchamps (puits n° 9) :
Plancher mobile.*

M. l'Ingénieur **D'Haenens** décrit comme suit le plancher mobile utilisé pour la pose du cuvelage du puits n° 9, le matage des joints et le resserrage des boulons :

« Le plancher de travail est fait de deux tronçons, afin de permettre sa descente par les trappes fermant l'orifice du puits. Chaque demi-plancher est constitué d'un poutrellage métallique recouvert de madriers en sapin de 4 centimètres d'épaisseur. Les deux demi-planchers sont assemblés entre eux au moyen de trois paires de clames de 790 millimètres de longueur, 110 de hauteur et 25 d'épaisseur, boulonnées aux attaches *A'* dont sont garnis les deux tronçons du plancher. Quatre boulons, avec écrou, contre-écrou et goupille, assurent cette liaison. Un jeu de 5 centimètres est réservé tout autour du plancher.

» 10 verrous *V* (5 par demi-plancher), présentant une section de $70 \text{ m/m} \times 25 \text{ m/m}$, permettent la fixation du plancher aux nervures horizontales que présente le cuvelage. Ces verrous portent trois trous pour broches de sûreté avec goupille : le premier sert à immobiliser les verrous dans la position de fond de course avant, le second quand les verrous ne dépassent pas le plancher et le troisième quand les verrous dépassent le plancher de 120 millimètres. Lorsqu'on fait usage du plancher pour poser de la maçonnerie, les verrous sont poussés à leur fond de course avant et chacun d'eux repose sur une plaque de tôle, disposée sur la maçonnerie pour répartir la charge.

Coupe AB.



» Le plancher peut être attaché au câble de suspension par l'intermédiaire de quatre fortes chaînes fixées aux quatre anneaux de levage *a*.

» Le plancher est encore attaché avec des chaînes au cuvelage même. Aux anneaux de suspension *a* sont fixées des chaînes *ch*, terminées par de forts crochets venant saisir l'anneau qui termine les chaînes *ch* fixées aux nervures du cuvelage.

» D'un anneau renforcé de la chaîne *ch*, part une seconde chaîne *ch*₂ de longueur plus grande et également terminée par un crochet. En détachant les chaînes *ch*, et en retirant les verrous, on peut descendre le plancher sans que celui-ci cesse d'être relié par les chaînes *ch*₂ au cuvelage, ce qui augmente évidemment la sécurité.

» C'est ce plancher qui a été utilisé pour l'épuisement du puits n° 9 et pour la pose des cuvelages. Les tronçons constituant un anneau de cuvelage sont descendus sur le plancher de travail, puis mis en place. »

Charbonnages d'Anderlues : Installations sanitaires et hygiéniques.

Le même Ingénieur décrit dans les termes suivants le lavoir-vestiaire établi au siège n° 2 des charbonnages d'Anderlues :

« Un lavoir-vestiaire a été établi au siège n° 2 du charbonnage du Bois de la Haye, dans un nouveau bâtiment spécialement aménagé à cet effet et occupant un espace de 21^m20 × 19 mètres. Il se compose d'un hall de 20^m20 × 7^m50, servant de vestiaire et où sont installés 500 monte-habits, et de deux annexes où sont installées les douches.

» Le hall est blanchi à la chaux; 16 mitres de ventilation et des fenêtres en assurent l'aérage. Les installations sanitaires proprement dites comportent 52 bains-douches pour ouvriers, 5 bains-douches pour porions et 4 baignoires pour ingénieurs. Le revêtement des cabines est en briques émaillées; les baignoires sont en fonte émaillée.

» Le chauffage des locaux est assuré par des tuyaux à ailettes et des radiateurs. Ces appareils de chauffage sont alimentés par de la vapeur fournie par les générateurs existants et détendue à 3 atmosphères de pression. Un manomètre permet de se rendre compte en tout temps de la valeur de la détente et une soupape de sûreté s'oppose à toute surpression.